

## Musée d'Orsay Musée

- 📍 1 Rue de la Légion d'Honneur 75007 Paris
- ☎ 01 40 49 48 14
- ✉ <https://www.musee-orsay.fr/fr/contact/Orsay>
- 🌐 <https://www.musee-orsay.fr/>



### Informations sur l'accessibilité aux personnes handicapées

#### Transport et stationnement

- Transport en commun à proximité :  
Métro : ligne 12, station Solférino  
RER : ligne C, station Musée d'Orsay  
Bus : 63, 68, 69, 73, 83, 84, 87, 94  
Taxi : dépose et reprise de taxi ou de véhicules spécialisés quai Anatole-France
- Pas de places de parking au sein de l'établissement
- Places de parking à proximité comprenant des places adaptées et réservées

#### Chemin vers l'entrée

- Pas de bande de guidage
- Chemin extérieur de plain pied
- Revêtement adapté au passage d'un fauteuil roulant
- Pas de pente
- Pas de dévers
- Largeur minimale de 90 cm sur tout le chemin

#### Entrée

- Entrée bien visible
- Pas de balise sonore
- Porte automatique tambour
- Largeur d'au moins 80 cm
- Porte vitrée avec éléments contrastés sur la partie vitrée
- Entrée de plain pied
- Aide humaine possible
- Dispositif d'appel à l'entrée
- Présence d'une entrée dédiée aux personnes en situation de handicap :  
Accès prioritaire et sans attente par l'entrée réservée C

Les portes tambour sont adaptées à l'entrée des fauteuils roulants, un bouton permet de ralentir le mouvement de la porte tambour.

Des agents sont présents dès l'extérieur du musée pour accompagner les visiteurs dans leur entrée au musée.

#### Accueil et équipement

- Accueil à proximité directe de l'entrée
- Chemin vers l'accueil de plain pied
- Largeur minimale de 90 cm sur toute la circulation menant à l'accueil

- Personnels sensibilisés ou formés
- Présence d'équipement d'aide à l'audition et à la compréhension : boucle à induction magnétique, langue des signes française, langue parlée complétée, sous-titrage et transcription simultanée
- Toilettes adaptées

### **Commentaire**

- Gratuité d'entrée pour la personne invalide et son accompagnateur sur présentation d'une carte d'invalidité, une carte de priorité délivrées par une Maison départementale des personnes handicapé (MDPH), un justificatif attestant qu'elle est titulaire de l'Allocation adulte handicapé (AAH) ou de l'Allocation supplémentaire d'invalidité ou équivalence étrangère, ou encore la carte mobilité inclusion ;

Accessibilité intégrale au musée et à ses services (restaurant, librairie) aux personnes à mobilité réduite grâce à des aménagements spécifiques (rampes d'accès, portes automatiques, toilettes et ascenseurs adaptés) ;

Prêt de fauteuils roulants, de trépieds (station debout pénible) et de cannes au vestiaire des individuels sur dépôt d'une pièce d'identité.